



Conseil  
départemental  
de l'accès  
au droit

Vienne – 86



point-justice  
Vienne

Une difficulté avec  
un service public ?

Une séparation  
difficile ?

# Vous avez une question sur vos droits ?

Un conflit avec votre employeur,  
votre propriétaire ou votre locataire ?

Vous ne savez pas à  
**quel professionnel**  
vous adresser ?

Vous ne trouvez pas  
de **solution à votre**  
**problème ?**



Un rendez-vous avec  
une permanence  
d'information juridique  
tenue par un juriste ou un  
avocat peut vous éclairer.

Prenez rendez-vous gratuitement !

## Nos permanences gratuites sur rendez-vous



### → Permanences d'avocats et notaires

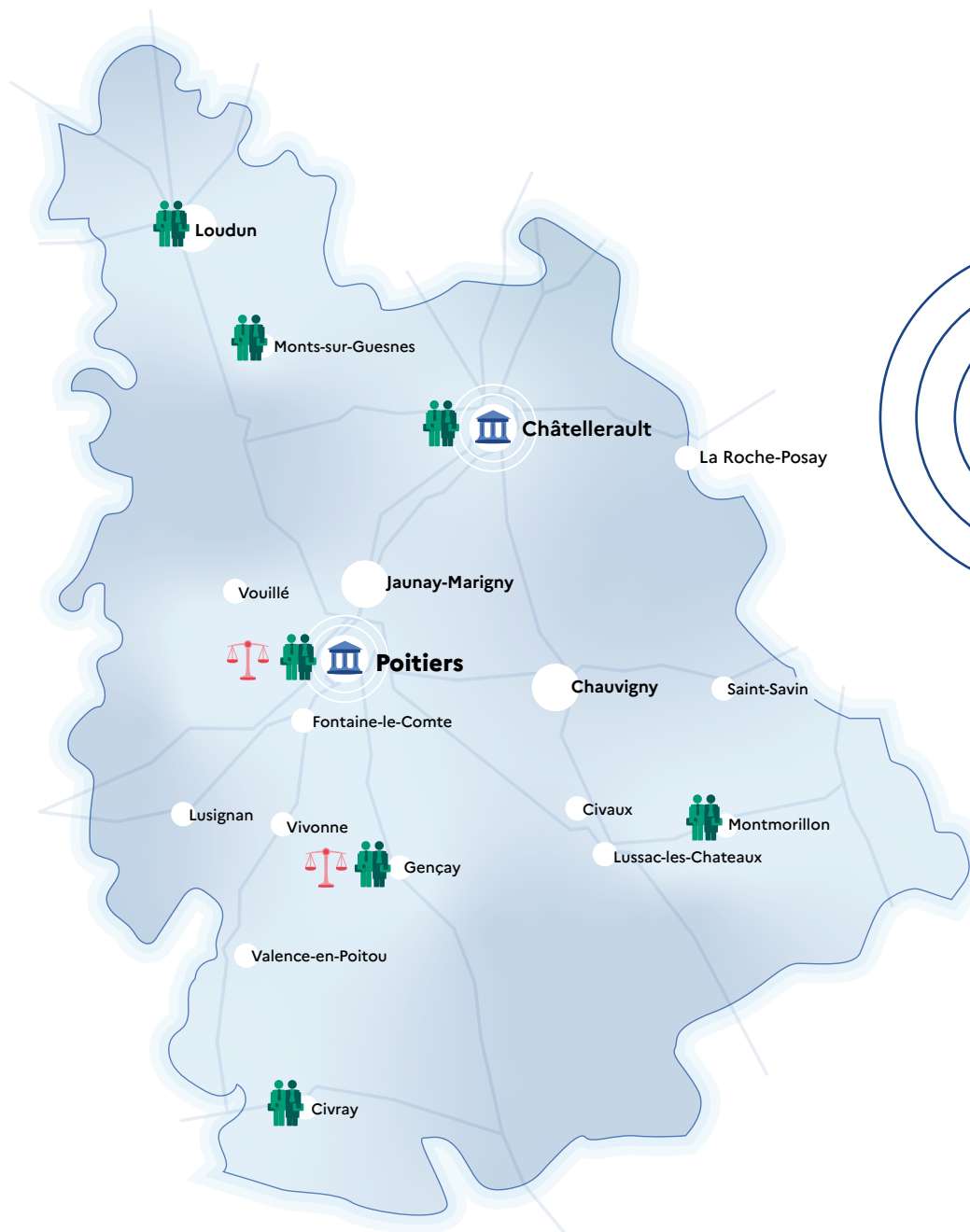
sur rendez-vous  
au **30 39** ou auprès des  
mairies



### → Permanences d'informations juridiques\*

sur rendez-vous au  
**05 16 08 08 30**  
ou par mail :  
[cdad-vienne@justice.fr](mailto:cdad-vienne@justice.fr)

\* À l'exception de Gencay :  
rendez-vous au 30 39



## Les numéros utiles de l'accès au droit

→ Je souhaite rencontrer un professionnel du droit

Numéro unique de l'accès au droit

**30 39**

CDAD

**05 16 08 08 30**

Ordre des Avocats de Poitiers

**05 49 88 05 05**

→ Je souhaite avoir une information sur les procédures

Service d'accueil du tribunal judiciaire de Poitiers

**05 16 08 06 78**

Service d'accueil de la chambre de proximité de Châtelleraut

**05 16 86 10 00**

# → Une question ? Besoin de plus d'informations ?

---

**Conseil Départemental de  
l'Accès au Droit**

**Ce QR Code vous emmène sur  
[cdad-vienne.fr](http://cdad-vienne.fr)**



→ Tribunal judiciaire de Poitiers

4 boulevard du Maréchal  
de Lattre de Tassigny  
86000 Poitiers

→ [cdad-vienne@justice.fr](mailto:cdad-vienne@justice.fr)

→ 05 16 08 08 30

→ [www.cdad-vienne.fr](http://www.cdad-vienne.fr)



**MINISTÈRE  
DE LA JUSTICE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

